

PRADO

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS.....	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Eléments d'étiquetage	3
2.3. Autres risques	4
3. COMPOSITION	5
3.1. Mélanges.....	5
4. PREMIERS SECOURS	5
4.1. Description des premiers secours.....	5
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	5
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	5
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	6
5.1. Moyens d'extinction.....	6
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	6
5.3. Conseil aux pompiers	6
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	6
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	6
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	6
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	6
6.4. Références aux autres sections.....	6
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	7
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	7
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	7
7.3. Utilisation finale particulière	7
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	8
8.1. Paramètres de contrôle.....	8
8.2. Contrôles de l'exposition	8
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	9
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	9
9.2. Autres informations	9
10. STABILITE ET REACTIVITE	9
10.1. Réactivité	9
10.2. Stabilité	9
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	9
10.4. Conditions à éviter	9
10.5. Matières incompatibles	9
10.6. Produits de décomposition dangereux	9
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	10
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	10
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	11
12.1. Toxicité	11
12.2. Persistance et dégradabilité.....	11
12.3. Potentiel de bioaccumulation	11
12.4. Mobilité dans le sol.....	11
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	11
12.6. Autres aspects néfastes.....	11
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	11
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	11
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	12
14.1. No ONU.....	12



Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : PRADO

Page 2 sur 13

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	12
14.3. Classe de danger concernant le transport	12
14.4. Groupe d'emballage.....	12
14.5. Dangers pour l'environnement.....	12
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	12
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	12
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	12
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	12
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	12
15.3. Autres prescriptions	12
16. AUTRES INFORMATIONS	13

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE	
<p>Xn</p>  <p>Nocif</p>	<p>1.1. Identificateur du produit PRADO</p> <p>1.2. Utilisation identifiées Herbicide</p> <p>1.3. Renseignements concernant le fournisseur</p> <p>CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com</p>
<p>N</p>  <p>Dangereux pour l'environnement</p>	<p>1.4. N° d'appel d'urgence</p> <p>Centre antipoison :</p> <p><u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22</p> <p>Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi</p>

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée
Nom du produit : PRADO

Page 3 sur 13

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Carc. cat. 3, Xn, N
selon la Directive 1999/45/EC R40, R50/53

Classification CLP du produit Cancérogène : cat. 2 (H351)
selon le règlement 1272/2008 Risques pour l'environnement aquatique: Aigus, cat. 1 (H400);
chroniques, cat.1 (H410)

Classification OMS du produit Classe U (Risque aigu peu probable dans les conditions normales
Recommandations de classification d'utilisation).
2009

Dangers pour la santé L'isoproturon est suspectée d'avoir un effet cancérigène.

Dangers pour l'environnement Le produit est considéré comme toxique pour la majorité des plantes.

2.2. Eléments d'étiquetage *selon la Directive 1999/45/EC*

Symbole des risques



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R R40 Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S60 Eliminer le produit et le récipient comme un déchet dangereux.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Phrase(s) SP SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Autres mentions Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.
Tous les ingrédients de ce produit sont couverts par la législation européenne.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.2. Élément d'étiquetage (suite)

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Diflufenican 62,5 g/l + Isoproturon 500 g/l SC

Pictogramme de risque



Mention d'avertissement Attention

Phrases de risque

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrase de risque supplémentaire -- --

Phrase supplémentaire pour l'utilisation finale du produit phytopharmaceutique

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation PRADO sur sols artificiellement drainés pour les applications à l'automne et au printemps.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Conseil de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P308 + 313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

2.3. Autres risques

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée
Nom du produit : PRADO

Page 5 sur 13

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	Classement DSD	Classement CLP	[%]
Isoproturon	34123-59-6	Carc cat. 3;R40 N;R50/53	H351: Cancérogène cat.2 H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1 H410 : Risques environnement aquatique chroniques cat. 1	45 %
Diflufenican	83164-33-4	R52/53	H412: Risques environnement aquatique chroniques 3	6 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer de nouveau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas provoquer le vomissement. Rincer immédiatement la bouche puis faire boire de l'eau ou du lait. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. En cas de respiration difficile respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote connu n'existe pour traiter les symptômes consécutifs à une exposition à ce produit. Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie limité, utiliser de la poudre ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou brumisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Des composés à base de fluor et des oxydes de nitrogènes peuvent s'échapper.

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Réduire^{et/ou} éviter la formation de poussière aéroportée. Éviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : PRADO

Page 7 sur 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage. Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et bien ventilé. Stocker à une température comprise entre 0 et 30°C (maximum 50°C). Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : PRADO

Page 8 sur 13

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour ce produit. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit. Les précautions ci-dessous concernent la manipulation du produit non-dilué et la préparation de la bouillie mais peuvent également être suivies lors de l'application de la bouillie.

Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

Protection respiratoire La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques. Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistant aux produits chimiques et couvrant la totalité du corps. Dans la majorité des cas où l'exposition ne peut être évité durant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier résistant aux produits chimiques ou un équipement de protection individuelle sera suffisant. Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination. En cas d'exposition prolongée, le port d'une combinaison laminée peut être requis.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : PRADO

Page 9 sur 13

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Faible odeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7,5 - 9,5
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	100°C
Point éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Température d'inflammation	Non applicable (produit liquide)
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Pression de vapeur	Diflufenican: $4,25 \times 10^{-6}$ Pa à 25°C Isoproturon: $3,0 \times 10^{-6}$ Pa
Densité relative	1,11 g/ml à 20°C
Solubilités	Solubilité dans l'eau : Diflufenican: 0,05 ppm à 20°C Isoproturon: 55 ppm
Coefficient de partage n-octanol/eau	Diflufenican: log = 4,9 Isoproturon: log = 2,69
Température d'auto-inflammation	Non inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité Le produit est émulsionnable dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	A notre connaissance, aucune réaction particulière n'est attendue.
10.2. Stabilité	Le produit est stable à température ambiante (non polymérisable).
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	L'échauffement du produit peut entraîner la production de vapeurs irritantes et nocives.
10.5. Matières incompatibles	Eviter tout contact avec des agents comburants, des acides ou des bases.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Des composés à base de fluor et des oxydes de nitrogènes peuvent s'échapper.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)

Le produit n'est pas considéré comme nocif par inhalation, ingestion ou contact avec la peau. Cependant, il doit être manipulé avec soin, comme tout produit chimique. La toxicité aiguë du produit est estimée :

- * **par ingestion (rat)** DL₅₀: > 2000 mg/kg
- * **par contact cutané (rat)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg
- * **par inhalation (rat)** CL₅₀ : > 1,1 mg/l/4h

Irritation de la peau Le produit n'est pas irritant pour la peau (lapin).

Irritation des yeux Le produit est faiblement irritant pour les yeux (lapin).

Sensibilisation cutanée Le produit est non-sensibilisant (cobaye).

Risque par aspiration Non disponible.

Toxicité chronique (Substance active)

Effet mutagène **Isoproturon et Diflufenican** Ils sont non mutagènes.

Cancérogénicité **Diflufenican** Il n'est pas cancérigène.

Isoproturon Il est classé cancérigène de catégorie 3.

Toxicité pour la reproduction **Diflufenican** NOEL rat: 200 ppm (3 générations).

Isoproturon NOEL rat: 100 ppm (2 générations).

Effet tératogène **Diflufenican** NOEL rat: > 1000 mg/kg/jour

lapin: > 1000 mg/kg/jour

Isoproturon NOEL rat: 20 mg/kg/jour

STOT - Exposition unique Non disponible.

STOT - Expositions répétées **Diflufenican** NOAEL rat: 500 ppm. ou 25 mg/kg/jour (2 ans)

souris: 500 ppm. ou 60-73 mg/kg/jour (2 ans)

NOEL chien: 100 mg/kg/jour

Isoproturon NOEL rat: 80 ppm

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit est un herbicide ; il est donc considéré comme toxique pour les plantes. Il est très toxique pour les organismes aquatiques, faiblement toxique pour les oiseaux et non toxique pour les abeilles.

Ecotoxicité mesurée sur un produit similaire :

Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) CL₅₀, 96 h : 42,3 mg/l

Carpe (*Cyprinus carpio*) CL₅₀, 96 h : 89,5 mg/l

Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*), CE₅₀, 48 h : 361,8 mg/l

Algues

Algues vertes (*Scenedesmus subspicatus*), CE₅₀, 72h : 0,029 mg/l

Abeilles

Abeilles (*Apis mellifera*), DL₅₀, contact : 40,7 mg/abeille

DL₅₀, oral : 46 mg/abeille

12.2. Persistance et dégradabilité

Diflufenican Demi-vie= 105-210 jours.

Isoproturon Demi-vie= 6-28 jours. Relativement persistant.

La dégradation s'effectue principalement grâce aux micro-organismes. Il est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Se référer à la section 9 pour le coefficient de partage n octanol/eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Diflufenican Il n'est faiblement mobile.

Isoproturon Il est relativement mobile (K_{oc}= 36-241 ml/g)

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses


Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : PRADO

Page 12 sur 13

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Isoproturon)
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangers pour l'environnement	III
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.
15.3. Autres prescriptions	Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12) Protection des travailleurs : réglementation française Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail - article R 234.9 et 10 (femmes) - article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs) - articles R 231-35 et 38 (formation) Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire) Délai de réentrée : 6 heures. Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1172

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : PRADO

Page 13 sur 13

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité

De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque

selon la Directive 1999/45/EC

- R40 Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	n.s.a. Non spécifié ailleurs
CL ₅₀ 50% Concentration létale	OMS Organisation Mondiale de la Santé
CLP Classification, Labelling and Packaging	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DL ₅₀ 50% Dose létale	Phrases R Phrases de risque
DPD Dangerous Preparations Directive	PNEC Predicted No Effect Concentration
DMENO Dose Minimale avec Effet Nocif Observé	Phrases S Phrases de sécurité
DNEL Derived No Effect Level	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
DSD Dangerous Substance Directive	SC Suspension Concentrée
EC ou CE Communauté Européenne	STOT Toxicité Spécifique des Organes Cibles
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement